



Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le dix-sept juin à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Perreux, membre de la Communauté de Communes de L'Orée de Puisaye, sous la présidence de Monsieur Michel Courtois. Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel MOREAU, Noël ARDUIN, Danny BOURGES, Jean-Pierre GERARDIN, Fabienne JAVON, Éric JUBLOT, Nathalie SAULNIER, Patrick TAVELIN, Lucile LESINCE, Sonia ZIMMERMANN, Sylvie GOIS, Rose-Marie VUILLERMOZ, Alain DANCHOT, Roger TAVELIN, Viviane VASSET, Claude COLLARD, Michel COURTOIS, Francis MOREAU, Joël LALES, Gilbert LE DRUILLENEC, Martine MOREAU, Annick BAUDENON NOIVILLE, Claudine BERNIER, Hervé CHAPUIS, Michel BEULLARD, Bernard MOISSETTE, Alain VAVON.

Absents excusés : Bruno ACKERMANN (pouvoir à Noël ARDUIN), Gaëlle JANNOT (pouvoir à Fabienne JAVON), Isabelle LEON DUFOUR (pouvoir à Danny BOURGES), Florian BOURGEOIS, Daniel ROY, Samuel GRANDJEAN.

Membres afférents au conseil : 33

Membres présents : 27

Membres ayant pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 9 juin 2015

Madame Fabienne JAVON est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Présentation du PADD du SCOT du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne

Monsieur le Président expose que dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne, nous entrons dans la deuxième phase de concertation et de validation qui comprend la présentation du PADD aux conseils communautaires.

Le représentant du cabinet CITADIA présente les principes fondamentaux du PADD Du SCOT :

- Un projet de territoire qui répond aux enjeux de développement durable ;
- Un projet politique solidaire et cohérent qui intègre les enjeux ruraux de demain ;
- Une stratégie de développement qui se décline en trois principes transversaux et complémentaires ;
- Consolider une organisation territoriale multipolaire adaptée à l'identité rurale du territoire ;
- Un scénario prospectif ambitieux, garant de l'identité rurale et multipolaire du territoire.

Il précise que le SCOT sera conçu dans la continuité des PLUi déjà adoptés sur le territoire. Il s'agit d'une stratégie de développement à l'horizon 2035, pour un ensemble de 75 communes, donc un grand territoire et dont les espaces urbanisés ne comprennent que 3% de la superficie.

Au cours de la discussion qui s'en suit, Monsieur Arduin fait remarquer qu'il faut faire figurer Briare dans les pôles de proximité car tout le Blévinien se rend sur cette commune pour les services. Il indique d'autre part qu'il faut s'appuyer sur les services aux seniors pour créer des emplois. Madame Vasset estime qu'il n'y aura pas de développement économique sans accès au haut débit ADSL sur l'ensemble du territoire.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire de 15 avril 2015

Monsieur Beullard rapporte une remarque du CHSCT concernant les motivations de la création d'une commission hygiène et sécurité. Néanmoins, le compte-rendu reflétant ce qui s'est dit en réunion, les élus décident de ne pas modifier le compte-rendu qui est adopté par 29 voix pour et 1 abstention.

Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur Jublot présente le rapport annuel du SPANC pour 2014. Ce rapport dresse le bilan des missions assurées par le SPANC au cours de l'année écoulée, dresse le bilan financier du service, présente les indicateurs de performance liés aux missions du service et propose les actions à mener pour améliorer le fonctionnement du service et sa perception par les usagers. Monsieur Lionel MOREAU estime que le prix de la visite de contrôle (200 €) est trop élevé.

Le conseil communautaire prend acte de la présentation de ce rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC), et l'approuve.

Adopté par 29 voix pour et 1 abstention.

Prix des entrées à la piscine intercommunale

Monsieur Arduin rappelle que la piscine intercommunale sera ouverte du 2 juillet au 30 août. Il propose de ne pas augmenter le tarif des entrées. Les délégués approuvent cette disposition.

Règlement de fonctionnement de la piscine

Monsieur Arduin expose que le règlement intérieur de la piscine date de 1981 et qu'une mise à jour est nécessaire. Il propose le nouveau texte aux conseillers communautaires. Monsieur Gérardin fait remarquer que la formulation de l'article 5 n'est pas claire. Elle sera reprise ainsi : « L'encadrement est assuré durant les heures d'ouverture par du personnel titulaire du BEESAN ou du BNSSA. »

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité.

Ligne de trésorerie

Monsieur Arduin expose la CCOP avait demandé une ligne de trésorerie de 1 200 000 € au moment de la construction de la Maison de Santé et du Relais de Services Publics afin de pouvoir payer les entreprises dans l'attente du versement des subventions. Cette ligne de trésorerie a été renouvelée à hauteur de 1 000 000 €, mais la CCOP n'a pas eu à l'utiliser. Monsieur Arduin propose de la renouveler à hauteur de 1 000 000 €, sachant qu'il n'y a pas de commission de non utilisation. Trois banques ont été consultées, l'offre la plus intéressante est celle de la Caisse d'Épargne, avec les intérêts basés sur l'indice T4M avec une marge de 1.20%. Monsieur Arduin précise que la marge ne

tient pas compte des taux négatifs. Cette offre portera sur 995 000 € afin de garder ces taux intéressants, sur un an.

Monsieur Bernard Moissette intéressé à la délibération ne participe ni aux discussions, ni au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition de la Caisse d'Épargne.

Fonds de concours

Des travaux importants de réhabilitation du chauffage ont eu lieu dans 2 écoles du territoire. Les communes ont accepté la mise en place d'un fonds de concours pour participer au financement à hauteur de 49.99% de la dépense.

- Grandchamp : 5 789.40 €
- Saint-Martin-sur-Ouanne : 4 634.00 €.

Ces fonds de concours sont acceptés à l'unanimité.

DM N°1 Budget annexe assainissement Chanteraine

Le Président expose que l'amortissement du matériel spécifique d'exploitation n'ayant pas été prévu, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	ONA	Autres	18 000,00
TOTAL				18 000.00

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	-10 012,00
040	28156	OPFI	Matériel spécifique d'exploitation	28 012,00
TOTAL				18 000.00

Cette délibération modificative est adoptée à l'unanimité.

Marché public voirie programme 2015

Le Président expose au conseil communautaire les résultats d'ouverture des plis pour les travaux d'assainissement de plateforme et d'entretien de la voirie programme 2015 relevant de la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Après en avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres du 11 juin 2015 le conseil Communautaire décide d'autoriser M. le Président à signer les marchés publics suivants :

PROGRAMME 2015 DE VOIRIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORÉE DE PUISAYE	
Attributaire	Prix HT
<i>Lot n°1-Assainissement de plateforme</i>	
VOLGRE DUBOIS	

Prix HT Tranche ferme +Tranche conditionnelle n°1 – Fontenouilles, chemin des Morins	57 028.25 €
<i>Lot n°2-Entretien de la voirie intercommunale</i>	
EUROVIA	
Prix HT tranche ferme + Tranche conditionnelle n°2 – Fontenouilles, chemin de la Colèterie + Tranche conditionnelle n°3 – Perreux, route de Prunoy + Tranche conditionnelle N°4 – Villefranche, trottoir rue de Chanteraine et parking des écoles	109 307.25 €
<i>Lot n°3-Modernisation de la voirie intercommunale</i>	
RICHER	
Prix HT Tranche ferme + Tranche conditionnelle n°6 – Prunoy, impasse des Boudins +Tranche conditionnelle n°7 – Prunoy, route des Comtes et Malvrins	112.260.46 €
TOTAL	278 592.96 €

Lot 1 : Assainissement de plateformes

*Entreprise VOLGRE DUBOIS
3 route d'Auxerre
89170 VOLGRE*

Lot 2 : Entretien de la voirie intercommunale

*Entreprise EUROVIA
64 rue Guynemer – BP 167
89003 AUXERRE CEDEX*

Lot 3 : Modernisation de la voirie intercommunale

*Entreprise RICHER SA
Vignes des Devaux 89120 CHARNY*

Adopté à l'unanimité.

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Président rappelle à l'assemblée la teneur de la circulaire N° 6 DTR du 18 avril 2002 prise pour l'application du décret N° 2001-106 du 5 novembre 2011, et de la circulaire de la DGCL du 28 mai 2013 rappelant les obligations des employeurs territoriaux en matières d'évaluation des risques professionnels.

Compte-tenu de la complexité de l'élaboration de ce document sur le territoire de la CCOP, et de la consommation de temps que cela représente, le Président estime qu'un appui extérieur pour l'élaboration du document unique est nécessaire, et qu'il serait utile de faire appel à un cabinet spécialisé pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Les conseillers communautaires autorisent à l'unanimité le Président à la procédure de passation de marché public, en procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), et à signer avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Affaires diverses

- Syndicat Mixte de Puisaye : le syndicat élabore le règlement intérieur de la collecte des ordures ménagères. Ce règlement devra être approuvé par les communes en vertu du pouvoir de police du maire.

- Le Président fait part aux conseillers communautaires du remplacement de Madame Coffre, conseillère de Chambeugle décédée, par Madame Nadine BOULLEY, et du remplacement de Madame Lecourt, conseillère de Charny démissionnaire, par Madame Gaëlle JANNOT.
- Agenda :
 - o Le Président rappelle aux conseillers la réunion avec l'entreprise PC LIGHT vendredi 19 juin à 16 heures à Charny.
 - o Réunion de tous les conseils municipaux avec le cabinet LANDOT pour une formation sur la commune nouvelle le vendredi 19 juin à 20 h à la salle des fêtes de Chevillon.
 - o La réunion avec les communes concernées par la 2^{ème} passe de fauchage des accotements aura lieu le lundi 22 juin à 9 h à la CCOP. Les élus devront se munir du calendrier des congés de leurs agents techniques.
 - o Le 24 juin à 17 h 30, salle Vaulabelle à Auxerre, réunion des maires organisée par la préfecture sur le thème de la commune nouvelle.
 - o Samedi 27 juin : pot offert par le club de tennis aux conseillers communautaires.
 - o Le Président rappelle aux conseillers le déplacement des élus à la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou, le 11 juillet. Cette commune nouvelle a accepté de recevoir la CCOP pour partager leur expérience. Le Président souhaite la participation de 3 élus minimum par commune. Madame Bourges qui détient le pouvoir de Madame Léon Dufour donne lecture d'un message de celle-ci : « Ce voyage est-il nécessaire et indispensable, car la réussite d'une commune réside surtout dans la compétence et l'efficacité des hommes qui la dirigent ? »
 - o Mardi 7 juillet : réunion de préparation de l'enquête publique du PLUi (commissaire enquêteur, cabinet Avice, personnes publiques associées) à 10 h à la CCOP.
 - o Mercredi 8 juillet : réunion de bureau à 8 h à la CCOP.
- Nouvelles Activités Périscolaires : le Président informe les conseillers que le conseil d'école a voté contre le Projet Educatif de Territoire. Il sera quand même envoyé à l'académie. Les parents demandent à être informés au plus vite du nouveau calendrier des NAP afin de pouvoir prendre leurs dispositions pour la garde des enfants à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 05.

Le Vice-Président

La Secrétaire

Noël ARDUIN

Fabienne JAVON